

## TRES IMPORTANT :

### *Pourquoi renvoyer impérativement votre coupon de garantie ?*

Il permet de vous enregistrer et de démarrer votre garantie de 60 mois (le mois de l'achat étant le comptabilisé 1) . Lors des 12 premiers mois, et quelque soit le motif de la casse, l'élément de votre canne est remplacé gratuitement frais de port inclus à la seule condition de votre inscription préalable ainsi que du renvoi de votre canne cassée accompagnée de la facture d'achat à Marryat France.

Lors des 48 mois suivants, et quelques soit le motif de la casse, un forfait s'applique incluant nos frais de port pour le retour et sous réserve de la réception de la canne cassée accompagnée du règlement libellé à l'ordre de Marryat France et de la facture d'achat.

Forfait Dragonbait , Kamou Masu, Chiku Chiku 70€

Forfait Dragonbait seabass LX 80€

Pour la Belgique, Luxembourg et Suisse, il faut rajouter le surcoût du port soit + 21€. Le règlement s'effectue par CB au 33 4 74 35 40 55 ou par virement bancaire.

Dans le cadre d'un achat de canne n'étant plus à notre catalogue, la garantie ne pourra excéder 36 mois. La date de retrait du produit du catalogue sert de date anniversaire.

**Votre seul interlocuteur est Marryat France.** Les magasins et commerciaux ne sont pas tenus d'effectuer les démarches à votre place. Si tel est le cas nous déclinons toute responsabilité envers le délai de remplacement et le coût qui pourrait vous être facturé.

04 74 35 40 55 ou [info@marryat.fr](mailto:info@marryat.fr)

### *Pourquoi cette procédure ?*

Rapide, elle vous permet d'utiliser à nouveau votre canne en moins de 10 jours.

Elle permet de lutter contre le vol, l'importation illégale, la contrefaçon.

### *Restrictions de garantie:*

- Cette garantie ne couvre que le premier acheteur. Elle ne couvre pas les cannes d'occasions.
- Cette garantie ne couvre pas plus de deux casses consécutives dans la période de 60 mois
- Cette garantie ne concerne que la France métropolitaine, la Belgique, la Suisse et le Luxembourg.
- En cas de choc cette garantie ne couvre pas les anneaux de la canne (anneaux tordus)
- La garantie ne couvre pas les traces d'oxydation provenant d'une insuffisance de soins

Attention aux cannes : matériau conducteur d'électricité. Ne pas utiliser en cas d'orage ni à proximité d'une ligne électrique.

Mise à jour du 01/09/2018